



COMPTE RENDU DE LA PLENIERE C.E. DU 15/06/2017

Rappel sur le rôle du C.E. :

Historique :

Le comité d'entreprise est l'une des institutions représentatives du personnel au sein de l'entreprise.

Institué par l'ordonnance du 22 février 1945 (corrigée par la loi du 16 mai 1946) dans toutes les entreprises de 50 salariés et plus, il détient des attributions à la fois sociales et économiques. Leur idée remonte aux Comités sociaux d'établissement mis en place par la Charte du travail en 1941. Elle a été ensuite reprise dans le programme du Conseil national de la résistance, en 1944.

La législation s'appliquant aux comités d'entreprise correspond au titre III du livre IV du Code du travail (de l'article L. 143-1 à l'article L. 439-24).

Vie économique de l'entreprise :

Il a pour objet d'assurer une expression collective des salariés, permettant la prise en compte permanente de leurs intérêts dans les décisions relatives à la gestion et à l'évolution économique et financière de l'entreprise, à l'organisation du travail, à la formation professionnelle et aux techniques de production.

L'employeur doit informer puis consulter le CE sur un certain nombre de projets parmi lesquels :

- modification de la durée ou de l'organisation du travail ;
- introduction de nouvelles technologies ;
- modification du règlement intérieur ;
- licenciement collectif pour motif économique
- licenciement des représentants élus du personnel.

Activités sociales et culturelles :

le C.E. doit proposer des activités sociales : tel que les vacances par exemple, (rappelons que la loi votée le 16/05/1946 permettait au C.E. de proposer des vacances aux travailleurs qui venaient d'obtenir les congés payés), des aides sous forme de participation à une activité, de secours...

et culturelles : soit l'accès à la lecture, à la musique, aux musées et aux spectacles, ou également proposer des sorties familiales à but culturel.

En aucun cas, le C.E. ne peut et ne doit redistribuer de l'argent systématiquement.

Compte rendu de la plénière :

- Redéfinition des rôles de chacun au C.E.

La liste des élus parue sur Corail le 24/04/2017 comporte des erreurs ou des imprécisions. Une demande sera formulée à la Direction pour rectification.

- Réunions préparatoires aux réunions de C.E. avec la Direction

Le calendrier des réunions préparatoires aux réunions C.E./Direction ayant été remis par la Direction il est convenu que les 2 organisations se rencontrent la veille pour grouper les questions

L'avis du C.E. rédigé par la C.G.T. sur le rapprochement des Caisses a été remis à la C.F.D.T. pour lecture.

Une demande sera faite auprès de la Direction pour réintégrer tous les élus C.E./D.P. et C.H.S.C.T. aux réunions de Direction. Un groupe d'élus C.G.T. et C.F.D.T. travaillera sur la rédaction de celle-ci.

- Bilan comptable 2016

Demande à la Direction de le joindre au P.V. de la réunion du 12 juin 2017.

Depuis 2016, le C.E. Doit fonctionner avec 2 budgets différents : un de fonctionnement (0,20 %) et un pour les œuvres sociales (2,55 %).

Pour pallier au manque de communication, il est envisagé sur le budget fonctionnement d'embaucher un étudiant en formation/alternance en communication et informatique afin de travailler sur le site du C.E. Un groupe de travail va contacter les différentes écoles et va se renseigner sur cette possibilité, sa faisabilité et le coût.

- Budget prévisionnel 2017

Trop tard pour 2017.

Il est convenu que lors de la prochaine plénière il sera établi pour 2018

- Point sur les Commissions + organisation :

Les élus C.F.D.T. souhaitent se réinvestir dans les commissions dont ils font partie.

. Formation Professionnelle : RAS

. Logement «AMALIA» est devenu «Action logement» : Beaucoup de demandes des agents. Nathalie Legarff sera formée sur les nouvelles modalités pour reprendre sa place dans la commission.

. Chèques vacances :

Rappel : les chèques vacances remplacent la participation du C.E. sur les voyages depuis plusieurs années.

A l'unanimité, les élus C.E. ont décidé d'attribuer des chèques vacances pour tous les agents en C.D.I. avant la fin de l'année.

. Voyages :

Depuis plusieurs années, les inscriptions accusent un net recul chez les agents, aussi, il est convenu d'effectuer auprès du personnel un sondage pour connaître ses desideratas concernant les vacances sous diverses formes (locations, week end prolongé, ...).

. Participation culturelle : Proposition d'augmenter la participation de 60 € à 80 €. Voir si c'est possible au budget pour 2018.

. CESU : 14 demandes 1 seule commande par an

. Activité enfants : Une sortie enfant à «loisirs land» à Rouen est envisagée en février 2018.

. Arbre de Noël : Le spectacle de cette année «Pinocchio sur glace» se déroulera le dimanche 3/12/2017 à 14h30. La distribution des jouets est fixée au 16/12/2017. La note pour le choix des jouets va paraître prochainement.

Le colis de Noël sera remplacé par un chèque Cad'hoc cette année.

. Permanence Culture : Les agents embauchés en contrat civiques auront droit comme les C.D.D. à des tickets cinéma au prorata de leur temps de présence soit 2 par mois pendant 8 mois.

. Center Park : Il n'est plus nécessaire de contacter le C.E. pour s'inscrire. Les agents s'inscrivent directement en ligne avec le code C.E.. qui sera communiqué dans une note intranet, afin de garder la confidentialité.

. Colonies : Problèmes de ville de départ avec l'U.F.C.V.

Puisque des problèmes ont été soulevés par des agents concernant les villes de départ des colonies du catalogue U.F.C.V., il est décidé d'arrêter le partenariat avec l'U.F.C.V.. De ce fait, il n'y aura plus de réservation ni de paiement d'acompte de la part du C.E., ni d'échéancier sur salaire.

Mais désormais un remboursement sera effectué sur présentation d'une facture acquittée de colonies et de la feuille d'impôt afin d'appliquer le quotient familial. (le séjour doit être terminé).

Un contact va être pris avec l'AFGA pour signer une convention éventuellement.

. Centres aérés : Forfait de 9 € par jour pour 15 jours dans l'année. Participation pour 34 enfants pour 2016.

. Soirée du C.E. : Il est convenu de reporter l'heure de début de cette manifestation à 19h30. Ceci afin de permettre à tous d'assister à la remise des médailles.

. Sortie retraités : le 10/05/2017 150 personnes, participation des conjoints à hauteur de 15 €.

. Egalité professionnelle : Avis du C.E. sera à formaliser en fin d'année (octobre/novembre) pour l'année 2016

. Protocoles/Bilan social : Avis du C.E., sera à formaliser en fin d'année (octobre/novembre) pour l'année 2016

. Achats groupés : concerne le champagne, vin et chocolats Léonidas de fin d'année. Commission reconduite cette année.

- Cinéma : Places piratées et nouveau cinéma NOE à Montivilliers :

Les cinémas GAUMONT ont fait l'objet d'un piratage sur Internet en 2016. Il s'agissait d'une fraude d'envergure nationale. Des places ont été échangées en remplacement des places rendues par les agents. Toutefois, pour plus de sécurité, si vous avez un doute, rendez vous à l'accueil du cinéma pour choisir votre film. Si votre place a déjà «été utilisée», elle sera échangée sur place en Caisse.

Le nouveau cinéma «les Arts» à Montivilliers ouvert en juin est un cinéma NOE. Le C.E. a des places NOE pour 3,80 euros l'unité.

- Panneau d'affichage syndical : demande d'un agent
(représentante du syndicat : C.F.E./ C.G.C.)

Une demande sera faite auprès de la Direction pour obtenir un panneau supplémentaire.

- Réponse commune du C.E. concernant le mel de mécontentement

Pas de réponse commune puisque chaque syndicat a fait sa réponse

- Charte des bonnes pratiques

Règlement intérieur à revoir si il y a lieu

- Rumeurs :

Voyages d'études : Ils sont financés par les prestataires (Hôtels, agences de voyages...) et en aucun cas par le C.E.

D'autre part, il n'y a plus de gratuités sur les contrats voyage depuis plusieurs années.

Nous avons eu connaissance d'autres rumeurs qui sont totalement INFONDEES.

- Les comptes du C.E. Sont accessibles à tous, pour les consulter vous pouvez vous adresser à la trésorière.
- Si le personnel souhaite contacter le C.E., il peut le faire sur la boîte mel du C.E. ou venir rencontrer les élus lors des permanences.